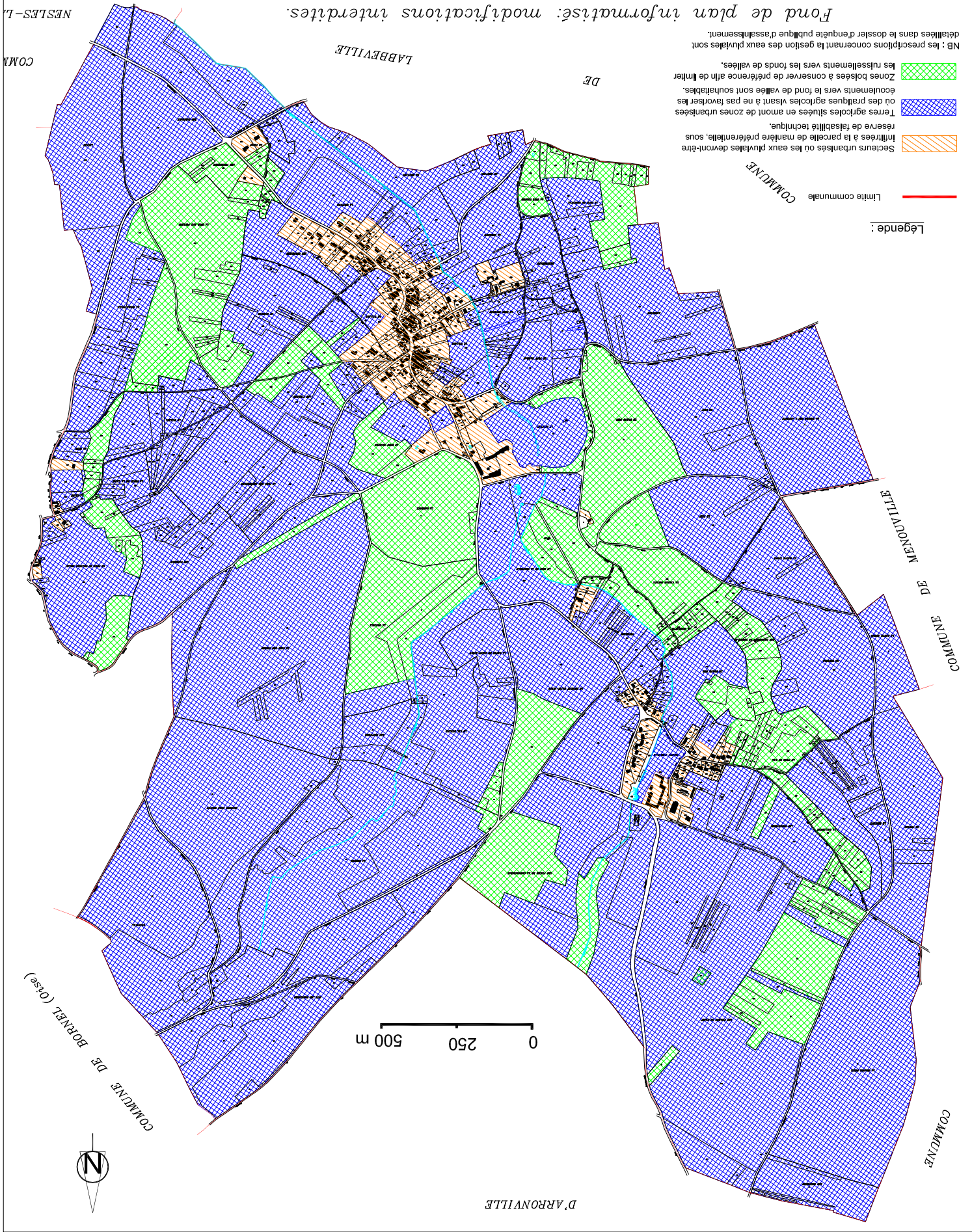


Fond de plan informatisé: modifications interdites.



NB : les prescriptions concernant la gestion des eaux pluviales sont détaillées dans le dossier d'enquête publique d'assainissement.

les ruisselements vers les fonds de vallées.

Zones boisées à conserver de préférence afin de limiter les ruisselements vers le fond de vallées sont favorisés. Les pratiques agricoles visant à ne pas favoriser les ruisselements vers le fond de vallées sont encouragées.

Terres agricoles situées en amont de zones urbanisées réserve de faisabilité technique.

Infiltrées à la parcelle de manière préférentielle, sous sections urbanisées où les eaux pluviales devront être infiltrées.

Légende :

Limite communale

COMMUNE DE FROUVILLE : Carte de zonage des eaux pluviales